

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Nombre de conseillers En exercice : 12 Présent : 12 Procuration : 0 Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le treize mars Le Conseil Municipal de Montriond (Haute-Savoie), dûment convoqué. Réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean Claude DENNE (Maire) <u>Date convocation</u> : 08/03/2024 <u>Secrétaire de séance</u> : Mme MICHAUD Carole</p>
<p>Réf : 2444 <u>OBJET</u> : VALORISATION DE LA VALLEE DE CHERAUAUX : AMENAGEMENT DU SECTEUR DE LA CASCADE D'ARDENT</p>	<p>Présents : M. MUFFAT Michel - Mme QUOEX Valérie - M. DENNE Jean – Claude - Mme MICHAUD Sonia - M. ROSSET André - M. BRAIZE Richard - Mme SIBIL Christine - Mme MICHAUD Carole - M. GAILLARD Guy - Mme TAVERNIER Marie -Laure - Mme MCQUADE Alisha - M. DUCHEMIN Vincent Absents ou excusés : néant Procuration : néant</p>

Monsieur MUFFAT Michel rappelle que dans le cadre du projet global de valorisation de la vallée de Chéravaux, des actions sont prévues autour du site de la cascade de d'Ardent, et plus particulièrement :

- L'aménagement du parking dit « des Eaux-Vives » pour l'accès au pont de pierres et à la cascade.
- L'aménagement d'un sentier piétonnier « boucle d'ardent »
- La réalisation d'une passerelle panoramique au -dessus de la cascade.

En termes d'urbanisme, ces projet nécessiteront la réalisation de dossiers de demande d'urbanisme: Monsieur le Maire sollicite donc le Conseil Municipal afin de l'autoriser à déposer lesdits dossiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Autorise Monsieur le Maire à déposer au nom de la commune les dossiers de permis d'aménager et déclarations préalables nécessaires à la réalisation des projets suivants :

- Aménagement du parking « des Eaux-Vives »
- Réalisation d'une passerelle panoramique au -dessus de la cascade
- Le cas échéant aménagement du sentier piétonnier .

La secrétaire de séance
MICHAUD Carole



Le MAIRE,
JEAN-CLAUDE DENNE

